

# Vingt-huit nouveaux projets pour 713 millions de DH d'investissement

**Les textiles et les ministères de l'Industrie et de l'Économie ont signé le 29 mars à Rabat des conventions d'investissement. Ces dernières portent sur 28 projets pour 713 millions de DH d'investissement. Objectifs, créer 11.951 nouveaux emplois et générer un chiffre d'affaires additionnel de 2,3 milliards de DH et de 1,3 milliard à l'export.**

**L**e textile est promis à un nouveau décollage. Après le lancement des écosystèmes du secteur en février 2015, la profession et les ministères de l'Industrie et de l'Économie ont signé le 29 mars à Rabat plusieurs conventions d'investissement. En tout, il s'agit de 28 projets dans toutes les régions du Royaume. Investissement : 713 millions de dirhams. Concrètement, sur les 28 projets, six sont portés par des locomotives et 22 par des PME. Les six locomotives opèrent dans les filières du fast fashion (4), le denim (1) et la distribution industrielle de marques (1). Les PME, quant à elles, sont spécialisées, entre autres, dans les métiers du fast fashion (9), du denim (1), de la maille (5), du textile de maison (2) et du textile à usage technique. Résultats attendus : la création de 11.951 emplois,

soit 12% de l'objectif emploi fixé dans les écosystèmes textiles d'ici 2020, et la génération d'un chiffre d'affaires additionnel de 2,3 milliards de dirhams et de 1,3 milliard à l'export, soit l'équivalent de 26% de l'objectif à réaliser par les mêmes écosystèmes.

Notons qu'en vertu de ces mêmes conventions, les 6 locomotives bénéficieront d'un soutien au niveau de l'investissement matériel (structures, matériel et équipements) et d'un appui immatériel (innovation, design, amélioration des produits et assistance technique). Selon les services de Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'Industrie, elles auront également accès à une assiette foncière de «qualité» à des prix jugés compétitifs et à des sessions de formation. Quant au soutien réservé aux PME, il est prévu dans le

programme «Imtiaz» déployé par Maroc PME. «La mise en œuvre des projets concernés par ces conventions doit permettre d'augmenter la capacité de production des entreprises bénéficiaires, diversifier à la fois les produits et les marchés, améliorer le design et la créativité dans le textile et étendre le réseau commercial des distributeurs industriels», précise le ministre.

Selon lui, ces projets favorisent la création d'une dynamique de croissance intégrée et en «parfait accord» avec la logique des écosystèmes mis en place. «Ces projets porteurs représentent une opportunité pour conquérir de nouveaux marchés à l'export et attirer de nouveaux donneurs d'ordres internationaux», précise Elalamy. La majorité des 28 projets est concentrée à Casablanca (50%) et Tanger (21%). Côté emplois, 62% des postes à créer sont prévus à Casablanca, 15% à Meknès et 12% à Tanger. Au total, 92% des investissements sont locaux et le reste d'origine étrangère. ■